

L'insertion des jeunes dans la vie active en février 2019 – résultats des enquêtes IVA et IPA

Les sortants du système scolaire

Au 1^{er} février 2019, la situation des jeunes ayant quitté le système scolaire confirme l'amélioration de ces dernières années. En effet, le taux d'emploi de ces jeunes augmente de 1,4 point pour atteindre 45 %. Leur situation face à l'emploi diffère toujours selon le niveau de formation, les élèves sortants de CAP ou BEP sont toujours ceux qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi.

La précarité des emplois est toujours présente, la part des emplois à durée déterminée ou en intérim est bien supérieure à celle des emplois à durée indéterminée, (9,2 points) l'écart s'intensifie avec le niveau de formation (à l'exception des CAP).

La proportion des jeunes interrogés au chômage ou en situation d'inactivité a diminué de 3,7 points mais représente tout de même 48,9 % des élèves sortants.

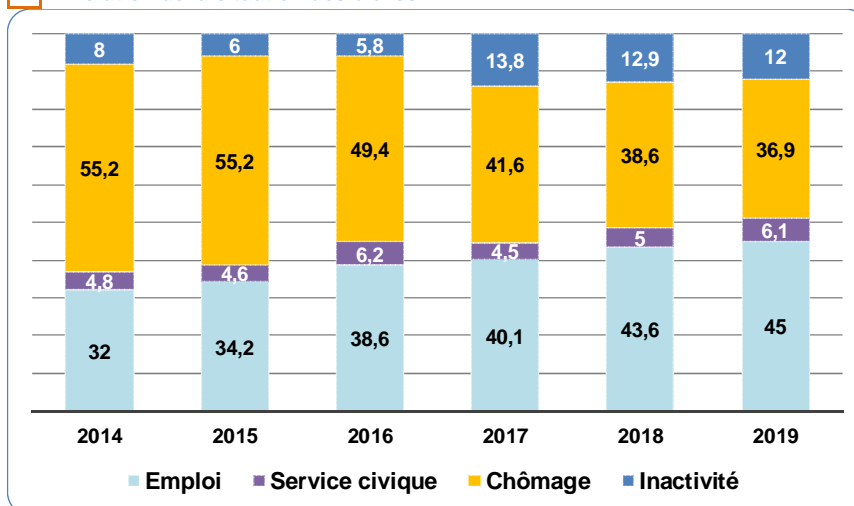
1 Situation des élèves au 01/02/2019, selon leur niveau de formation

	En emploi	Au chômage	En service civique	Inactifs
Niveau CAP/BEP	29,0	52,1	2,5	16,3
Niveau BAC	38,6	41,1	7,2	13,1
Niveau BTS	62,9	22,6	6,4	8,1
Ensemble	45,0	36,9	6,1	12,0

Une amélioration de l'emploi accompagnée d'une diminution des emplois précaires

D'après les résultats de l'enquête sur l'insertion des jeunes au 1^{er} février 2019, sept mois après la fin de leur scolarité, la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi s'améliore sur les quatre dernières années. La proportion des jeunes en emploi ou en stage est stable : 45 % des sortants contre 43,6 % en 2018. Les emplois précaires (intérim et CDD de moins ou de plus de six mois) diminuent légèrement au profit des emplois à durée indéterminée. (Figures 1 à 3)

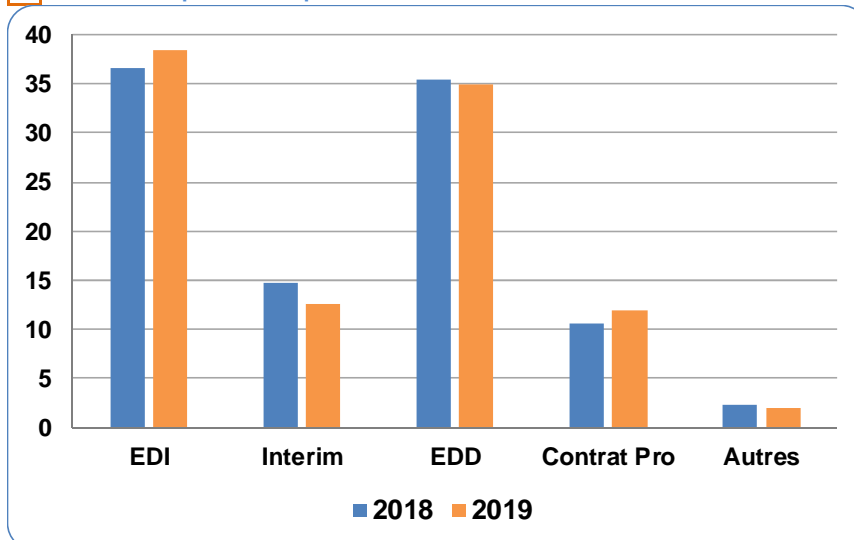
2 Évolution de la situation des élèves



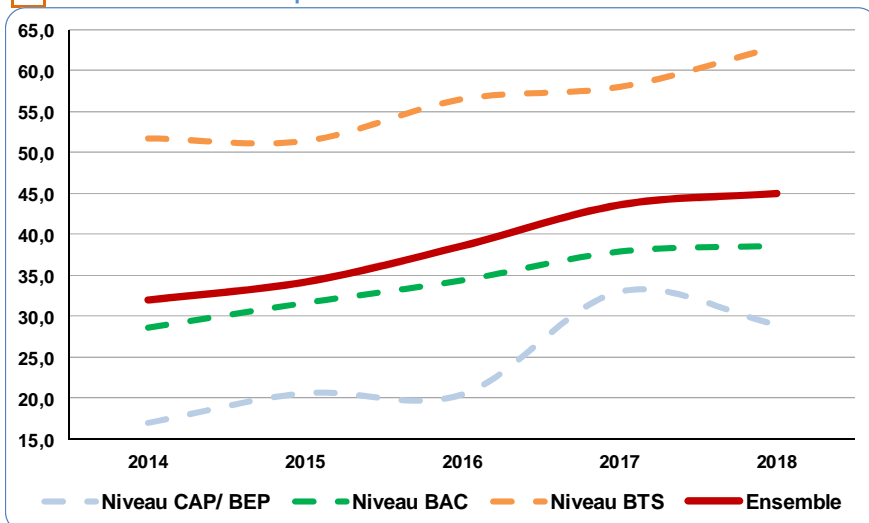
Les plus hauts niveaux de formation restent favorisés

Quelle que soit la situation économique, un haut niveau de formation est un atout pour l'insertion professionnelle. Les élèves ayant atteint le niveau III (niveau bac +2, BTS...) sont toujours les plus nombreux en situation d'emploi : leur taux d'emploi est de 62,9 % (une progression de 4,9 points). Ce taux, pour les jeunes sortants des formations de niveau IV (niveau bac ou BP) augmente également de 0,7 point soit 38,6 %. Depuis 2018, le taux d'emploi pour les élèves du niveau V (CAP/BEP) progresse et atteint 33 %. (Figures 1 et 4)

3 Caractéristiques de l'emploi



4 Évolution du taux d'emploi selon le niveau de formation



Le niveau de qualification influence toujours le mode d'insertion

Parmi les jeunes en activité, la répartition des grands types d'emploi reste plutôt stable. Le type d'emploi le plus souvent occupé est un emploi à durée indéterminée, 38,4 % des jeunes en emploi ont un emploi à durée indéterminée. Selon le niveau de formation le type d'emploi le plus représenté diffère. Il y a une corrélation positive entre le niveau de formation et le type d'emploi. Pour les sortants de niveau BTS 36,5 % sont en EDI, 33,8 % en EDD. La proportion des jeunes en intérim diminue avec le niveau de qualification. 19,6 % pour les niveaux BEP/CAP, 12,4 % pour les qualifications de niveaux Bac professionnel et 11,4 % pour les niveaux BTS. (Figure 5)

5 Évolution du taux d'emploi selon le niveau de formation

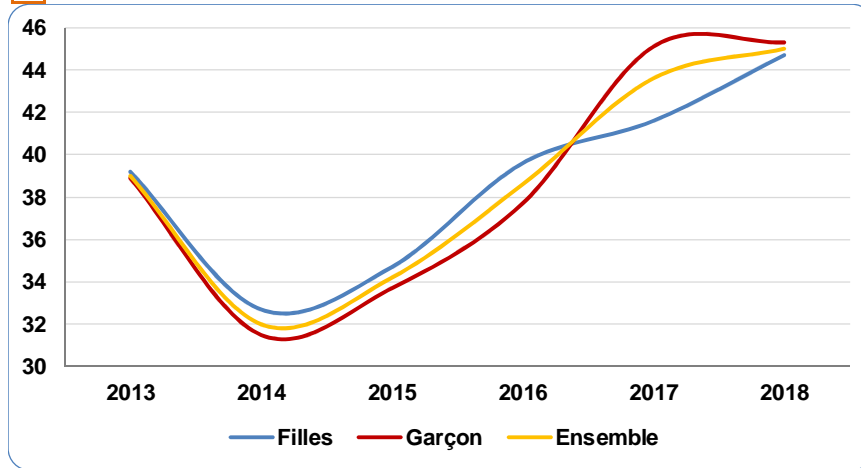
Plus haut diplôme obtenu	Répartition	En emploi					Chômage	
		EDI	EDD	Intérim	Contrat Pro			
Non diplômé	Filles	1,1	8,6	50,0	50,0	--	--	58,4
	Garçons	3,1	18,0	32,9	42,4	17,1	7,6	60,2
	Ensemble	4,2	15,8	35,1	43,3	14,9	6,7	59,8
DNB, CFG	Filles	0,9	15,9	66,1	33,9	--	--	58,1
	Garçons	1,1	20,8	79,6	20,4	--	--	62,5
	Ensemble	2,0	18,8	75,1	24,9	--	--	60,8
BEP ou CAP	Filles	6,9	30,2	38,3	34,5	16,9	8,9	54,9
	Garçons	8,7	28,4	47,2	21,0	21,3	6,9	47,3
	Ensemble	15,6	29,4	43,7	25,1	19,6	7,7	50,4
Bac Général	Filles	2,6	38,1	24,3	45,2	8,1	22,5	35,7
	Garçons	2,9	50,6	48,8	28,2	15,9	7,0	34,8
	Ensemble	5,5	45,1	39,8	34,4	13,0	12,7	35,2
Bac Pro	Filles	18,4	38,0	36,9	48,5	9,2	3,4	40,9
	Garçons	19,2	43,4	38,1	32,9	14,7	11,4	37,3
	Ensemble	37,6	41,0	37,6	39,4	12,4	8,0	38,9
BTS	Filles	17,9	66,1	37,1	41,6	6,1	13,6	19,7
	Garçons	16,3	65,5	35,9	26,4	16,4	20,0	22,6
	Ensemble	34,2	65,8	36,5	33,8	11,4	16,9	21,2
Diplôme Niveau II	Filles	--	--	--	--	--	--	--
	Garçons	--	--	--	--	--	--	--
	Ensemble	0,9	89,3	48,0	35,9	5,3	10,8	6,0
ENSEMBLE	100,0	45,0	38,4	35,0	12,6	11,9	36,9	

Un diplôme élevé reste un atout majeur contre le chômage

Face aux difficultés d'insertion, un haut niveau de diplôme obtenu reste un atout majeur pour entrer dans la vie active. Ainsi les élèves sortants titulaires d'un BTS/DUT sont toujours les plus nombreux à avoir trouvé un emploi sept mois après : 65,8 %. Pour les élèves sortants non diplômés, ou diplômé d'un niveau inférieur au CAP moins de 20 % d'entre eux ont trouvé un emploi.

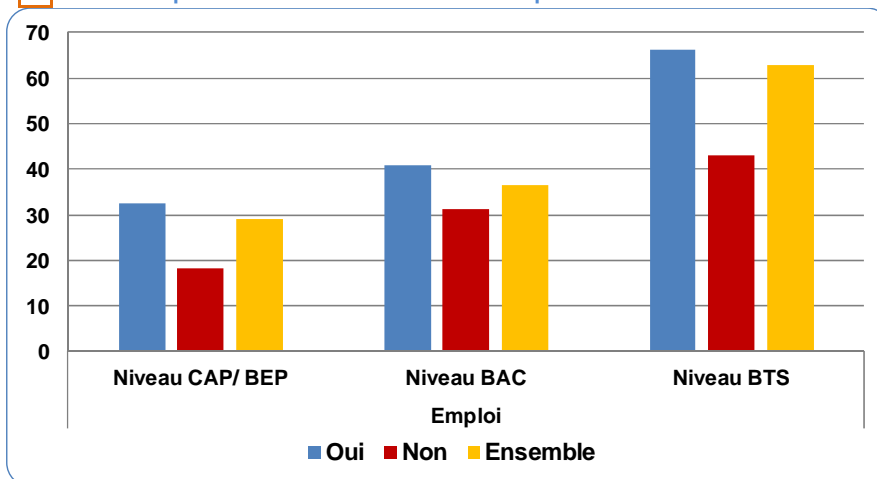
D'une manière générale les garçons s'insèrent mieux que les filles dans la vie active, mais cette situation diffère selon le diplôme préparé. (Figures 5 et 6)

6 Évolution du taux d'emploi selon le sexe



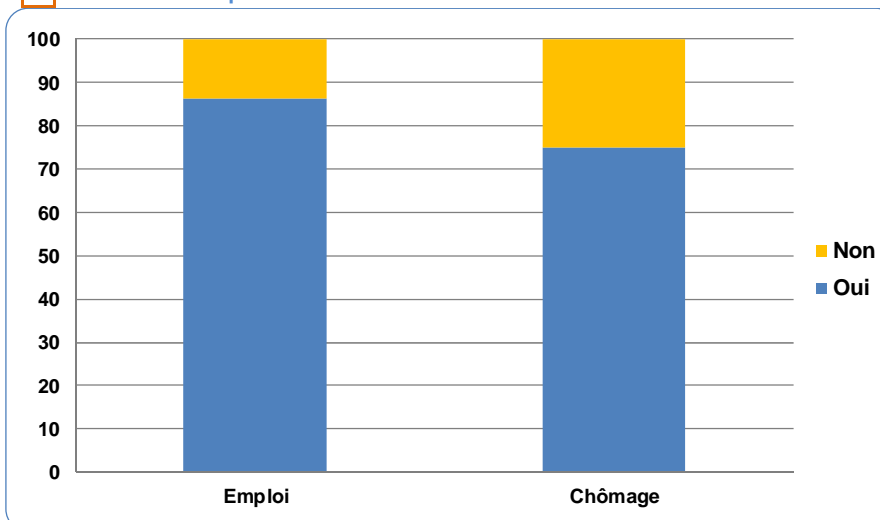
Globalement le taux de chômage a diminué (- 1,7 point). Cependant cette baisse ne s'applique pas à tous les niveaux de formation. Pour les sortants non diplômés le taux de chômage augmente de + 4,6 points par rapport à l'année passée, et atteint presque les 60 %. Pour les élèves sortants de bac professionnel le niveau de chômage se stabilise 38,9 % (- 0,3 point par rapport à l'année précédente). Les plus faibles taux de chômage et les plus fortes baisses de ces taux sont constatés pour les filières BTS : un chômage à 21,2 % et une baisse de 3,6 points. (Figure 5) Il faut souligner que le fait de trouver un emploi semble davantage lié au niveau de diplôme qu'à l'obtention du diplôme lui-même. En effet plus le niveau de diplôme est élevé plus le taux d'emploi est haut, avec ou sans le diplôme obtenu. (Figure 7)

7 Taux d'emploi en fonction de l'obtention du diplôme et du niveau de formation



Parmi les jeunes en emploi, 86,3 % ont obtenu leur diplôme. 75 % des jeunes au chômage ont également décroché le diplôme qu'ils préparaient. (Figure 8)

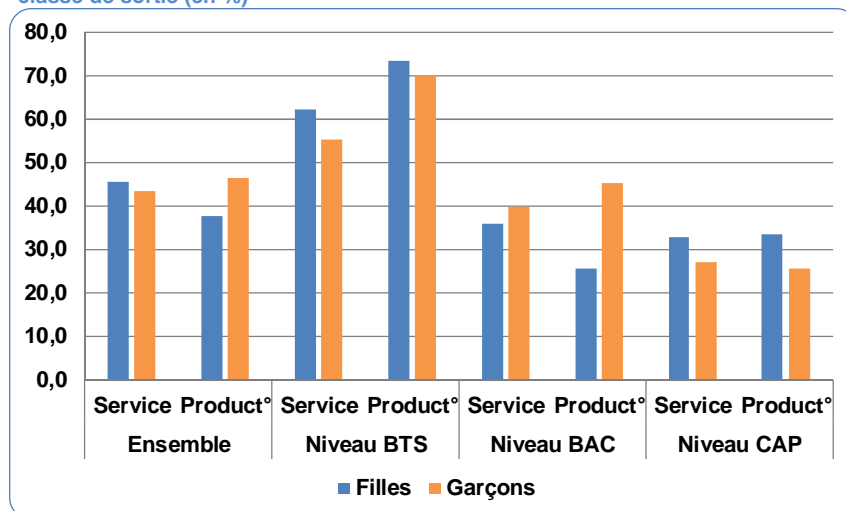
8 Obtention du diplôme et situation de travail



L'importance du choix du secteur et de la spécialité

Les possibilités d'emploi sont différentes à l'issue des formations selon les secteurs et les spécialités. Globalement que ce soit dans le secteur de la production ou dans le secteur des services le taux d'emploi est semblable, (respectivement 45,4 % et 44,8 %). Cependant si on croise le secteur et le niveau de formation de fortes disparités apparaissent. (Figure 9)

9 Taux d'emploi au 1^{er} février 2019 par secteur de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)



L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi et surtout selon la spécialité de formation. Parmi les domaines de formation dont l'effectif est suffisant pour permettre le calcul d'un taux d'emploi, celui-ci peut varier de 10 % à 80 %, selon le niveau de formation et le domaine de spécialité.

En production, les domaines de formation dont le taux d'emploi est le plus élevé sont « Les technologies industrielles » avec 60,3 %, « l'Énergie, Chimie et Métallurgie » 49,6 % et « l'alimentation, agroalimentaire et transformation » 48,1 %. Cependant si on croise les niveaux et les domaines de formations, en « Génie civil, construction et bois » en niveau BTS le taux d'emploi est supérieur à 82 %.

Dans les formations du domaine des services, c'est « l'Hôtellerie, restauration, tourisme » qui a le meilleur taux d'emploi tous niveaux de formation confondus : 60,1 % (figure 10).

10

Taux d'emploi en 2019 (%) selon ...	Niveau de formation			Ensemble
	Niveau BTS	Niveau BAC	Niveau CAP	
PRODUCTION	70,3	40,2	26,9	45,4
ALIMENTATION, AGROALIMENTAIRE, TRANSFORMATION	--	52,3	41,6	48,1
ENERGIE, CHIMIE, METALLURGIE	67,9	--	--	49,6
TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES	59,7	--	--	60,3
GENIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS	82,8	41,1	10,5	45,5
MÉCANIQUE et STRUCTURES METALLIQUES	67,1	44,1	--	44,0
ÉLECTRICITE ELECTRONIQUE	74,9	36,3	--	45,1
SERVICES	59,8	37,5	30,7	44,8
COMMERCE, VENTE	58,1	31,4	11,7	35,8
FINANCES, COMPTABILITE	59,1	--	--	42,9
SECRETARIAT, COMMUNICATION ET INFORMATION	57,0	--	--	46,9
HOTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME	66,5	62,8	47,9	60,1
SERVICES AUX PERSONNES	57,9	45,0	40,4	48,4
SERVICES À LA COLLECTIVITÉ	--	47,9	--	47,6
Ensemble	62,9	38,6	29,0	45,0
France métro. + Dom	65,8	47,7	31,9	50,5

Les cases marquées "--" ne sont pas renseignées en raison d'un effectif trop faible pour calculer un taux d'emploi

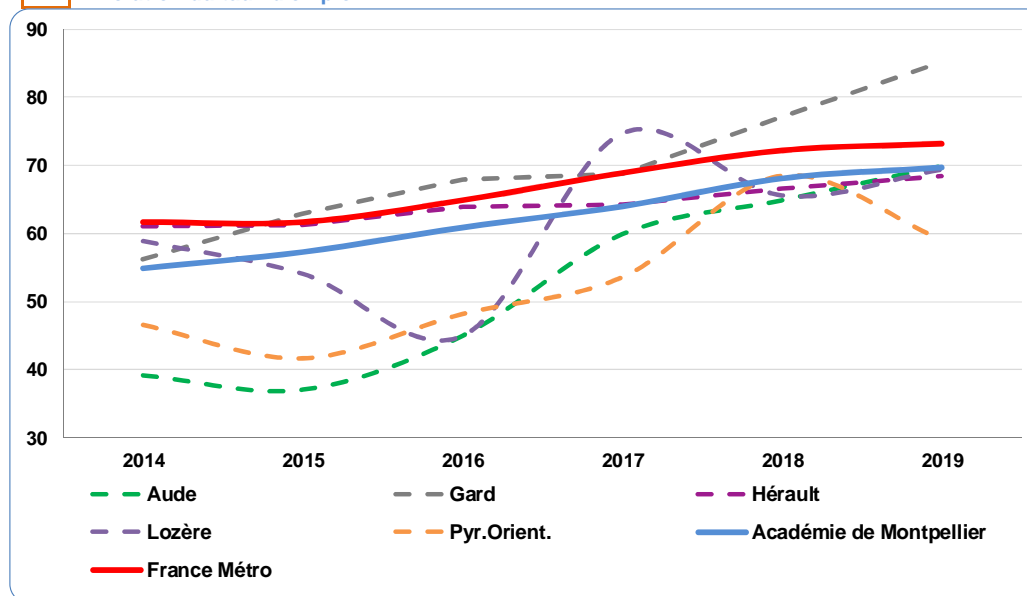
Les sortants de centre de formation d'apprentis

En février 2019, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, 69,7 % des jeunes ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi. Les résultats de l'enquête sur leur insertion dans la vie active confirment l'amélioration amorcée depuis ces 5 dernières années dans l'ensemble de l'académie. (Figures 11 et 12)

11 Taux d'emploi des apprentis au 01/02/2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Académie de Montpellier	54,9	57,3	60,9	64	68,1	69,7
France Métro	61,7	61,7	64,9	68,9	72,2	73,2

12 Évolution du taux d'emploi



Le niveau de formation suivie et l'obtention du diplôme préparé restent déterminants pour l'insertion des jeunes. L'écart des taux d'insertion selon le niveau de formation est de plus de 20 points entre les CAP/BEP et les BTS : 83,1 % des sortants de niveau BTS sont en emploi contre 62,2 % des jeunes sortis d'un cursus de CAP/BEP. (Figure 13)

13 Situation des élèves au 01/02/2019, selon leur niveau de formation

	En emploi			Au chômage	Inactifs
	Ensemble	Filles	Garçons		
Niveau CAP/BEP	62,2	58,0	63,8	29,9	7,4
Niveau BAC	73,6	60,0	80,3	22,3	4,1
Niveau BTS	83,1	80,6	84,3	11,9	5,0
Ensemble	69,7	67,3	71,0	22,8	7,2

Les garçons s'insèrent plus facilement que les filles

Quel que soit le niveau de formation, les garçons rentrent plus facilement dans la vie active (+ 3,7 points de différence). L'écart du taux d'emploi est disparate selon les niveaux de formations. En effet pour les apprentis issus de niveau BTS l'écart entre les garçons et les filles est de 4,7 points, par contre l'écart est de 20 points pour les jeunes sortants d'un baccalauréat. (Figure 13)

L'obtention du diplôme est toujours un atout pour trouver un emploi

Obtenir son diplôme augmente, à tous les niveaux de formation, la probabilité de s'insérer professionnellement. Pour les apprentis sortants de formation de niveau CAP/BEP, 62 % ont trouvé un emploi, mais le taux diffère avec l'obtention du diplôme : parmi les jeunes qui ont eu leur diplôme 65,7 % sont en emploi contre 41 % pour ceux qui ne l'ont pas eu.

L'obtention du diplôme influence également le type de contrat. En effet les emplois sont moins précaires si l'apprenti a réussi sa formation. 64 % des apprentis de niveau BTS en emploi ont un contrat de type « Emploi à Durée Indéterminée » contre seulement 48,7 % des jeunes n'ayant pas obtenu leur diplôme. Et par conséquent les contrats de type « Emploi à Durée Déterminée » et « Intérim » sont beaucoup plus nombreux pour ces jeunes en échec à l'issue de la formation. (Figure 14)

14 Contrats par classe de sortie et obtention du diplôme

Obtention du diplôme		En emploi					
			EDI	Intérim	EDD	Contrat Pro	Autres
Niveau CAP	oui	65,7	59,4	7,2	27,8	3,6	2
	non	41,6	45,9	17,5	36,5	--	--
	Ensemble	62,2	58,1	8,2	28,7	3,3	1,7
Niveau BAC	oui	73,4	64,2	7,9	19,6	5	3,3
	non	--	--	--	--	--	--
	Ensemble	73,6	63,1	6,9	22,8	4,4	2,9
Niveau BTS	oui	84,6	64,1	2,6	26,5	6,2	0,5
	non	76,5	48,7	12,8	38,4	--	--
	Ensemble	83,1	61,5	4,3	28,6	5,2	0,4
Ensemble	oui	71,7	61,1	5,8	27,7	3,9	1,6
	non	59,4	54,2	11,1	34,7	--	--
	Ensemble	69,7	60,2	6,5	28,6	3,3	1,3

Champ de l'enquête et méthode

Les enquêtes Insertion dans la vie active (IVA) et Insertion professionnelle des apprentis (IPA) de la Depp existent depuis le début des années 1990. Elles rendent compte de l'insertion des sortants des formations professionnelles en lycée qui ne continuent pas d'études, et de l'insertion professionnelle des sortants des formations en apprentissage sept mois après la fin de leur formation initiale. Ces enquêtes sont réalisées par les services statistiques académiques et les lycées publics et privés sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, quelquefois en partenariat avec les collectivités régionales et des centres de formation d'apprentissage (CFA – y compris les CFA agricoles). La collecte des informations se fait par voie postale, par téléphone ou par internet. Les jeunes ayant déclaré poursuivre des études, en apprentissage ou non, ne font pas partie du champ de l'enquête.

Définitions :

Les sortants des formations professionnelles en lycée (IVA) : sont considérés comme sortants les lycéens qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février.

Les sortants d'apprentissage (IPA) : les jeunes sortant de classe terminale de formations professionnelles d'un CFA ou d'une section d'apprentissage sont considérés comme sortants s'ils ne sont pas inscrits l'année scolaire suivante dans une formation et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février.

Taux d'emploi : nombre de sortants de lycée (IVA) ou nombre de sortants d'apprentissage (IPA) qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique). L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation et autres contrats aidés.

Emploi à durée indéterminée (EDI) : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Emploi à durée déterminée (EDD) : CDD, aide familial.

Contrat de professionnalisation : contrat en alternance comptabilisé dans les emplois

Autres contrats aidés : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Chômage : jeunes sortants de lycée (IVA) ou jeunes sortants d'apprentissage (IPA) qui déclarent rechercher un emploi au 1^{er} février.

Inactifs : jeunes sortants de lycée (IVA) ou jeunes sortants d'apprentissage (IPA) qui sont en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

Service civique : depuis 2017, le questionnaire a évolué : il distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.